



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

protection

Question écrite n° 71166

Texte de la question

M. François Rochebloine attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et du développement international sur la résolution L. 56 adoptée par la troisième commission de l'Assemblée générale de l'ONU, point 66 a) de l'ordre du jour, visant à « lutter contre la glorification du nazisme et d'autres pratiques qui contribuent à alimenter les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée ». Il le remercie de bien vouloir lui préciser les raisons pour lesquelles la France et l'ensemble des pays membres de l'Union européenne se sont abstenus.

Texte de la réponse

La France est fortement attachée à l'universalité des droits de l'Homme. La lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie constitue ainsi une priorité essentielle de l'action extérieure de la France. La Russie présente chaque année, en Troisième commission de l'Assemblée générale des Nations unies, une résolution sur la « lutte contre la glorification du nazisme, du néonazisme et d'autres pratiques qui contribuent à alimenter les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée ». Bien qu'intégrant certains amendements portés par l'Union européenne, le texte de cette année pose encore des difficultés. En effet, la résolution présente notamment une vision partielle des événements historiques et notamment de l'issue de la Seconde guerre mondiale. Elle comporte également un langage ambigu qui tend à assimiler au nazisme des opposants anti-soviétiques ayant collaboré. Soucieuse de ne pas voir instrumentalisée la question importante de la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie, la France, ainsi que tous les pays membres de l'Union européenne, s'est donc abstenue compte tenu des ambiguïtés qui demeurent.

Données clés

Auteur : [M. François Rochebloine](#)

Circonscription : Loire (3^e circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71166

Rubrique : Droits de l'homme et libertés publiques

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 décembre 2014](#), page 10399

Réponse publiée au JO le : [13 janvier 2015](#), page 165